

mis en ligne à cet effet pourra peut-être résoudre le problème du transport rapide des voyageurs d'un centre ville à un autre.

Un programme de 3.7 millions de dollars a été lancé en 1973 pour améliorer et multiplier les aides à la navigation aérienne dans le Nord.

Le fait saillant quant à la Côte ouest a été la déclaration du 23 juillet, annonçant que le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Colombie-Britannique entreprendraient ensemble l'aménagement des chemins de fer et des ports, ainsi que l'exploitation des ressources naturelles, prévoyant pour ce faire un investissement de 325 millions de dollars. L'accord porte sur la construction de cinq lignes de chemins de fer différentes et sur un grand aménagement portuaire à Prince-Rupert.

#### Lois sur la navigation maritime

En juillet, un bill a été déposé à la Chambre, visant à remanier et à réviser les lois canadiennes sur la navigation maritime, un programme de réforme à grande portée. Le nouveau Code maritime reconnaît la croissance considérable des transports maritimes au Canada, tant pour le commerce que pour la navigation de plaisance. Il reconnaît également la nécessité de protéger les droits de tous les Canadiens en ce qui

concerne les effets économiques, sociologiques et écologiques de cette croissance des transports maritimes.

Une autre décision importante a été prise en ce qui concerne la marine: le ministère a annoncé que le gouvernement fédéral n'adhérait plus au *British Commonwealth Merchant Shipping Agreement* (Accord du Commonwealth britannique sur la marine marchande) et réserverait aux navires battant pavillon canadien, le cabotage dans les eaux canadiennes. Des mesures seront prévues dans la mise en application de cette décision pour protéger l'économie des provinces de l'Atlantique.

Cette année, des dégâts sérieux qui auraient pu être causés à l'environnement par six importants déversements d'hydrocarbures, ont pu être évités grâce à l'intervention du ministère mettant en application les plans d'urgence nationaux en cas de pollution. Le ministère est également intervenu dans le cas de 30 déversements d'hydrocarbures est maintenant en place dans les zones stratégiques du Canada, le long des eaux de l'Est, du Centre, de l'Ouest et de l'Arctique.

Les plans d'un nouveau brise-glace de 7,000 tonnes ont été achevés en 1973. Le ministère a l'intention de construire quatre navires de ce type pour les utiliser dans le golfe du Saint-



Photo: Ministère des Transports

*Un Twin Otter survolant la capitale nationale; cet avion conçu pour décoller et atterrir sur des pistes courtes sera mis en service expérimental entre Montréal et Ottawa pendant les deux prochaines années.*

Laurent et sur le Saint-Laurent en hiver et dans l'Arctique en été. Le premier contrat de construction sera adjugé au début de 1974. Le ministère a également l'intention de lancer des appels d'offres pour des études sur la propulsion nucléaire d'un brise-glace polaire. La Garde côtière du Canada a maintenant une flotte de 22 brise-glace.

En 1973, plus de 100,000 tonnes de marchandises ont été transportées à environ 60 localités de l'est de l'Arctique pendant le ravitaillement annuel des postes avancés de l'Arctique et des bases du réseau avancé de pré-alerte. Le ravitaillement a été effectué par 14 navires de la Garde côtière canadienne.

Les localités de l'ouest de l'Arctique sont ravitaillées par la Société des transports du Nord limitée qui appartient à la Couronne et doit rendre compte au ministre des Transports. Cette société utilise le bassin du Mackenzie. En juillet, un convoi de 7 remorqueurs et de 25 péniches, le plus grand convoi à se rendre dans le Nord, a quitté Vancouver pour un voyage de 4,800 milles et d'une durée d'un mois pour transporter le long des côtes de la Colombie-Britannique et de l'Alaska pour plus de 20 millions de dollars de nouveau matériel jusqu'à la région du Mackenzie.



Photo: Ministère des Transports

*Pour la sécurité de la nation, le souci d'améliorer l'aide à la circulation aérienne par le moyen moderne de l'ordinateur est l'une des fonctions du ministère des Transports.*